

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de prestations intellectuelles pour des études d'opportunité de déploiement de lignes de covoiturage sur 10 corridors du territoire de Grand Lieu Communauté

Grand Lieu Communauté, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a la volonté d'intégrer pleinement l'expérimentation de lignes de covoiturage comme nouveaux services sur son territoire ; le développement du covoiturage étant une alternative efficace aux transports publics dans les zones périurbaines peu denses.

Le présent marché est une première étape dans cette démarche, et vise à expertiser la possibilité de déployer des lignes de covoiturage sur 10 corridors du territoire.

A l'issue de cette étude, l'opportunité de déployer un réseau de lignes de covoiturage sera évaluée, et devra répondre aux 4 objectifs suivants :

- Faciliter les connexions à Nantes Métropole et aux territoires voisins ;
- Faciliter les liaisons entre les communes de Grand Lieu Communauté ;
- Faciliter le rabattement vers les pôles de centralité du territoire et des Communes alentours : parcs d'activités, pôles d'intermodalité, pôles commerciaux et serviciels ;
- Réduire l'autosolisme sur l'ensemble du territoire communautaire et sur les axes concernés.

Aussi, une consultation a été lancée le 19 février 2024. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 18 mars 2024 à 12h00.

Une entreprise a remis une offre conforme.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché public mentionné ci-dessus à l'entreprise **ECOV**, sise 4 place François II – 44200 Nantes, pour un montant estimatif de **27 720,00 € HT**, soit **33 264,00 € TTC**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public relatif aux études d'opportunité de déploiement de lignes de covoiturage sur 10 corridors du territoire de Grand Lieu Communauté, à l'entreprise **ECOV**, sise 4 place François II – 44200 Nantes, pour un montant estimatif de **27 720,00 € HT**, soit **33 264,00 € TTC**.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE110-P040424

Publié sur le site internet le : 08/04/24

Fait à La Chevrolière, le 4 avril 2024
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 05/04/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté